

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 12 février 2016 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs PASSAQUET C., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N., CHAPUY B.

Absent-excuse : Mr GUILLEMOT C. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr DEROGNAT N., Mr GUILLEMOT C. absent en début de réunion – point abordé à son arrivée : modification du tableau des emplois permanents de la commune

Absents: Mme LE SANT K. et Mr JOLY A. absents en début de réunion – point abordé à leur arrivée : modification du tableau des emplois permanents de la commune

Secrétaire de séance : Mr PASSAQUET Christian

Date de convocation : vendredi 5 février 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 12 février 2016 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Retrait de la délibération n°15/52 «Election d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte BBR...»

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu des services du contrôle de légalité de la préfecture demandant le retrait de la désignation par le conseil municipal d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat mixte Bourg-Bresse-Revermont en remplacement de Mr DONIN P., cette compétence relevant de la communauté de communes de la Vallière. Le conseil accepte, à l'unanimité, de retirer de cette délibération.

Modification du tableau des emplois permanents de la commune

Le maire propose au conseil municipal d'enlever la mention « non titulaire » attachée à chacun des postes du tableau des emplois permanents de la commune en vue de nommer l'adjoint technique 2^{ème} classe Sandrine CARRE , stagiaire à compter du 1^{er} juin 2016. Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions et donne tout pouvoir au Maire pour accomplir les formalités qui y sont liées.

Convention de mission d'accompagnement du CAUE pour l'aménagement des terrains jouxtant le cimetière côté Nord de l'église

Afin d'optimiser l'aménagement des terrains acquis dernièrement, jouxtant le cimetière côté Nord de l'église, le Maire propose au conseil, pour ce projet d'envergure, de bénéficier des conseils du CAUE dans le cadre d'une convention. Le conseil approuve à l'unanimité.

Dans un second temps, un appel d'offres de maîtrise d'œuvre sera également fait dans le cadre d'un marché public.

Indemnité de conseil au comptable de la Trésorerie Municipale de Bourg-en-Bresse

Suite au changement de comptable à la Trésorerie Municipale de Bourg-en-Bresse, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour toute la durée du mandat sauf délibération contraire :

- l'indemnisation de conseil, allouée à Mme CHAMBON-RICHERME V., comptable de la collectivité, à compter de sa prise de fonction, soit le 1^{er} octobre 2015, au taux maximum par application du barème fixé à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Réparation du banc vandalisé de la Chapelle des Conches

Il est primordial de remplacer le banc de la Chapelle des Conches vandalisé le 14 décembre dernier.

Après présentation par Monsieur le Maire de 2 devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise PERRAUD.

Classement dans la voirie communale et dénomination des chemins : « en Laye » et « sur Fay »

Compte-tenu des nouvelles constructions, Monsieur le Maire propose au conseil le classement dans la voirie communale et la dénomination des chemins situés « en Laye » et « de sur Fay ».

Le conseil approuve à l'unanimité et décide de la dénomination suivante « en Laye » et « chemin sur Fay ».

Proposition de Monsieur CHAPUY de classer dans la voirie communale les chemins dit « des Perrières », « Derrière les Granges » et « du petit Charreton ».

Le conseil décide d'examiner cette proposition lors du prochain conseil municipal.

Validation des orientations budgétaires 2016

Le Maire rappelle les différents projets d'investissement en cours ou à prévoir pour 2016-2017, classés par ordre de priorité :

- révision de la carte communale

- aménagement des terrains achetés vers l'église / suppression du mur entre les cimetières

- convention CAUE
- tondeuse pour station d'épuration
- mises aux normes accessibilité des bâtiments communaux
- toit du lavoir du bas
- archivage mairie
- volet logement communal + portes appartement oculus sur entrée
- séparation du chauffage logement/mairie
- pose de rideaux extension de la salle polyvalente côté salle des jeunes « entrée des artistes »
- numérisation du cimetière
- pâturage de la montagne
- clôture rambarde sur mur restant en bordure de voirie vers église
- toit de la chapelle
- tables salle de réunion du conseil
- citerne chemin des chevrettes
- virage D 81 Maçonnerie mur de clôture + clôture
- salle des jeunes
- éclairage Combe Gouty

Circulation chemin du charreton

Le 26 septembre 2014 le conseil municipal en a examiné la circulation et a décidé de maintenir le chemin en sens unique vu sa configuration, mais en a inversé le sens de circulation. Le sens autorisé était du village du bas au village du haut.

Suite à l'aménagement de la réserve incendie réalisée aux réservoirs du Champ, il apparaît opportun de ne pas mettre en place la signalétique validant cette décision et de maintenir la circulation dans le sens village du Haut, village du Bas.

Programme voirie 2016

D'après le droit de tirage attribué (28 565€) et le chiffrage des travaux réalisé par la communauté de communes de la Vallière, le conseil municipal décide à l'unanimité, de prévoir les travaux suivants :

- entretien des chaussées : point à temps automatique ou manuel sur la commune en fonction des besoins
- Route des Vallières : dans 1 premier temps point à temps pour protéger la bande de roulement et après les travaux de la station d'épuration réalisation d'un bicouche
- chemin en Laye, Derrière les Granges : réfection de la chaussée par pose d'un tricouche
- marquage au sol des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite
- achat de panneaux de signalisation/chantier/routes barrées.

Informations sur la station d'épuration

Les travaux de la nouvelle station d'épuration débuteront à la fin du mois pour une mise en service prévue pour l'été.

La réalisation de la canalisation de refoulement nécessitera d'interdire à la circulation la route de la Fruitière puis la route du Carron et le ramassage scolaire ne pourra s'effectuer qu'au village du Bas.

Une réunion publique d'information est programmée le jeudi 3 mars 2016 à la salle polyvalente à 17h30.

Le conseil opte pour un chalet – local technique de la future station d'épuration en ossature bois.

Informations sur la Loi Nôtre

Le maire présente le projet de gouvernance de la nouvelle entité intercommunale.

Les instances et leur rôle :

- **le Conseil d'Agglomération** composé de 119 membres pouvant aller jusqu'à 136 définira les orientations, adoptera les budgets et délibèrera sur les affaires communautaires,
- **le bureau** dont le nombre maximum de vice-présidents est de 15 selon la loi, préparera les décisions, exécutera les délibérations du conseil d'agglomération et assurera l'efficacité de la prise de décision en limitant le nombre d'instances,
- **la conférence des Maires** assurera la participation de toutes les communes aux débats. Elle sera réunie entre chaque conseil et sera le lieu de débat des propositions du bureau avant leur examen par le conseil communautaire,
- **les conférences territoriales** seront créées sur des périmètres pertinents. Elles seront composées des membres du nouveau conseil communautaire issus de ces territoires et d'élus conseillers municipaux.

Fonction : réalisation des choix en matière de gestion locale des équipements communautaire de proximité (voirie équipements locaux...) et transmission de leurs propositions au bureau et /ou au conseil.

Location du logement communal : tarifs

Monsieur le Maire informe le conseil que le logement communal, situé à l'étage du bâtiment de la mairie, est occupé depuis le 15 janvier dernier et propose de louer ledit logement à compter du 15 janvier 2016 par une convention de location à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, de fixer le montant mensuel de la redevance à 310 €, avec révision chaque année le 1er janvier selon la variation de

l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, de fixer la caution à 310 € correspondant à 1 mois de redevance, de fixer la participation aux frais de chauffage à 1/3 de la consommation totale de fuel du bâtiment Mairie, payable mensuellement à raison de 100 €, avec régularisation au 31 décembre de chaque année. Le conseil approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour signer cette convention.

Compte-rendus des commissions

Sans objet

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la réponse faite à la demande de Mr RABATEL et dit que la municipalité pourrait être amenée à intervenir de nouveau sur des propriétés privées en cas de nécessité de sécurité routière.
- Madame LE SANT présente au conseil un projet de logo pour la commune proposé par 2 étudiantes de Ramasse. Le conseil accepte la proposition de Monsieur le Maire de poursuivre cette collaboration dans le cadre d'un stage et de rétribuer ces dernières.
- Le SCOT BBR et la Chambre d'agriculture de l'Ain souhaitent organiser une réunion en vue de rendre compte de l'étude réalisée sur la Zone Agricole Protégée.
- Une session de formation aux gestes qui sauvent adressée à tout citoyen sera programmée sur la commune prochainement.
- Un affichage informera les administrés des modalités de passage à la TNT.
- Festival de musique : Mr JOLY rappelle que le 1^{er} atelier a lieu le 13/02/16 de 10h30 à 12h à la salle polyvalente. Le calendrier des répétitions ouvertes à tous (toutes les 3 semaines) a été distribué.
- Compte-tenu de la dangerosité de la circulation, Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal en vue de remplacer le cédez-le passage actuel par un stop à l'intersection de la route de la Fruitière et de la route du Viaduc.
- Pour plus de visibilité, le panneau de rue « montée de l'école » sera déplacé sur un support en face de son emplacement actuel.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 18 mars 2016 à 19h30